

17 JUIN 2015

Bpifrance lance un prêt à taux fixe préférentiel et sans garantie à destination des restaurateurs

Bpifrance lance un prêt à taux fixe préférentiel et sans garantie à destination des restaurateurs pour mieux les accompagner dans leurs actions de modernisation, de mise aux normes, d'équipement ou de transmission de leur établissement.

Bpifrance, les professionnels de la restauration et les pouvoirs publics font évoluer le « Prêt pour la modernisation de la Restauration », avec un nouveau prêt à taux fixe préférentiel et sans garantie.

Le Prêt Restauration a pour objet de renforcer la structure financière de l'entreprise et d'accompagner les financements bancaires à l'occasion d'une opération de modernisation, de mise aux normes ou d'équipement (matériel, numérique, accessibilité, sécurité d'hygiène), ainsi que de transmission de leur établissement.

En France, la modernisation de la restauration constitue, au même titre que celle de l'hôtellerie, une condition nécessaire importante au maintien et au renforcement de l'attractivité touristique.

Très atomisé, ce secteur affronte de vrais enjeux de modernisation de son parc immobilier et de ses infrastructures ainsi que dans le développement de sa numérisation. Ce produit est notamment adapté aux plus petites structures qui, elles aussi, doivent contribuer à entretenir la reprise et en bénéficier.

À ce titre, Bpifrance prévoit d'accompagner les investissements des restaurateurs à hauteur de 400 millions d'euros.

En coordination avec les syndicats professionnels et en lien avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, Bpifrance a mis en place une offre et une équipe nouvelles afin de répondre au mieux aux besoins de restaurateurs.

Le Prêt Restauration de Bpifrance présente de réels atouts pour le développement des entreprises :

- de 40 000 € à 600 000 €,
- un taux fixe préférentiel (2,14 % en juin 2015),
- 6 ans, dont 1 an de différé d'amortissement en capital,
- sans garantie, ni caution personnelle,
- en cofinancement, à hauteur de 50 %, avec les banques.



À propos de Bpifrance

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. **Bpifrance** assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France et Coface.

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 42 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), **Bpifrance** constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. **Bpifrance** agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- accompagner la croissance des entreprises ;
- préparer la compétitivité de demain ;
- contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Plus d'information sur : www.bpifrance.fr - Suivez-nous sur Twitter : @bpifrance

Contact presse :

Bpifrance
Nathalie Police
Tél. : 01 41 79 83 76
nathalie.police@bpifrance.fr